

Atelier de validation du Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Pendjari (Bénin)

Natitingou (Bénin) du 16 au 18 juin 2015

Du 16 au 18 juin le BCG s'est tenu l'atelier de validation **du Plan d'Aménagement et de Gestion** de la Réserve de Pendjari.

L'atelier organisé par la composante 2 du PAPE au Bénin, a regroupé l'ensemble des acteurs, des représentants des administrations, les communes riveraines, des partenaires techniques et financiers ainsi que l'équipe du BCG. Au total 54 participants ont pris part à l'atelier. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Atacora (Bénin). Le président de la session était le Directeur de la Planification et des Perspectives (DPP) du Ministère de l'Environnement au Bénin.

La participation du BCG à l'atelier, devait permettre entre autres d'apporter un appui au processus de l'actualisation et de validation du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) de la Réserve de Biosphère de la Pendjari sur la base de l'avant-projet élaboré.

La Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP), appelée aussi « Parc National de la Pendjari » (PNP) est située à l'extrême Nord-Ouest de la République du Bénin. Classée comme Réserve Partielle de Faune en 1954, elle est devenue successivement Réserve Totale de Faune en 1955 et Parc National en 1961. Favorisée par ces statuts qui empêchaient une utilisation abusive par l'homme, le PNP est nommé réserve de biosphère en 1986.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) est l'outil de travail nécessaire pour la gestion durable et le document de référence pour les partenaires professionnels, administratifs et scientifiques de l'administration en charge de la faune.

Ce document qui constitue une référence pour les gestionnaires du parc est produit sur la base de plusieurs concertations et négociations avec toutes les parties prenantes. Il capitalise en outre, les résultats et acquis consignés dans le « schéma directeur » de la réserve, adopté en 1999 comme document de gestion provisoire.

Le dernier PAG de la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP), a été conçu pour la période de 2004 à 2013.

Conformément au décret 2005-550 du 31 août 2005 portant approbation du PAG de la RBP, certains amendements sont intervenus lors de son évaluation à mi-parcours en 2009. Cette évaluation a été réalisée grâce à l'appui technique et financier de l'ex-GTZ (actuellement GiZ) et la collaboration avec le Programme des Aires Protégées de l'Afrique du Centre et de l'Ouest de l'UICN.

La durée de la mise en œuvre du PAG est arrivée à terme en 2013. Il était nécessaire d'engager le processus de son actualisation et de son adoption, en vue de disposer d'un nouveau plan en 2014-2015. C'est ce processus qui est suivi et appuyé par les composantes 1 et 2 du PAPE.

Suite à une séance de relecture du draft de l'actuel PAG (2015-2024) élaboré, tenue dans la salle de conférence de Direction du Parc National de la Pendjari, des insuffisances ont été relevées dans la définition des objectifs, des résultats, des programmes de gestion et d'aménagement et des impacts et effets attendus, ainsi que dans du dispositif de suivi de la mise en œuvre du PAG. Il faut noter l'importante contribution du BCG et du BCT à ce stade.

Le processus d'élaboration du PAG devrait également suivre le canevas arrêté avec l'adoption du Schéma Directeur régional d'aménagement adopté en Conseil des Ministres en 2014.

Les recommandations de cette séance de relecture ont concerné la mise en œuvre d'un processus de révision en profondeur du document. C'est à l'issue de ce processus qu'un deuxième draft du PAG de la Réserve de Biosphère de la Pendjari a été élaboré et soumis comme document de travail de l'atelier du 16 au 18 juin 2015.

Le document comporte les principaux axes ci-après :

- présentation et diagnostic général de l'aire protégée ;
- aperçu de la gestion actuelle de l'aire protégée ;
- stratégie et approche prospective de gestion ;
- programme de renforcement du système de gestion de la réserve de biosphère de la Pendjari ;
- zonage, aménagement, entretien des infrastructures
- les programmes de protection et surveillance, lutte anti-braconnage, de valorisation touristique, de communication et de visibilité, de la gestion des interfaces aires protégées/ périphéries, du suivi-écologique et recherche, formation et suivi-évaluation.

Le résultat attendu de l'atelier est la validation, par tous les acteurs, du Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion (PAG) 2015-2024.

En plus de la validation du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) 2015-2024 de la réserve de biosphère de la Pendjari, il est attendu des contributions significatives de la part des participants en vue de son enrichissement afin qu'il réponde aux normes en la matière.

Plus spécifiquement de :

- présenter les orientations et les programmes du PAG ;
- finaliser les orientations et les programmes de l'approche prospective de la gestion ;
- identifier les principales activités et mesures d'aménagement, les rôles et responsabilités ainsi que les indicateurs de suivi-évaluation.

Globalement les résultats attendus sont :

- les orientations et les programmes de la gestion sont validés ;
- les principales activités d'aménagement, les rôles et responsabilités ainsi que les indicateurs de suivi-évaluation sont identifiés et validés
- le PAG (2015-2024) est validé.

Quatre groupes (G) ont travaillé sur le document sur la base d'un regroupement des thématiques :

- G1 : Développement et valorisation touristique (Axe 4) et Communication/Visibilité (Axe 5)
- G2 : Surveillance/lutte anti-braconnage (Axe 2) et Gestion des interfaces
- G3 : Aménagement (Axe 1) et Zonage
- G4 : Suivi et gestion écologique (Axe 3), Recherche, formation et suivi-évaluation (Axe 6)

A l'issue de la présentation des résultats des travaux de groupe, il est ressorti, la nécessité de :

- donner plus de cohérence à l'ensemble du document, en le restructurant et en améliorant la qualité technique et scientifique ;
- de faire ressortir les problématiques essentielles, les enjeux et les défis, les perspectives ;
- refaire l'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) pour mieux présenter les résultats ;
- rechercher des appuis supplémentaires en vue de la finalisation dans le respect des normes internationales d'élaboration de PAG, communément admise ;
- procéder à l'estimation du coût de la mise en œuvre du PAG et à son plan de financement en lien avec le plan d'affaires ;
- prendre en compte de nouvelles thématiques, telles que les changements et les variabilités thématiques ;
- envisager une réelle prise en compte de l'aménagement et la gestion des zones de chasse, composante essentielle des activités de valorisation en périphérie du parc ;
- maîtriser correctement le principe du zonage ;
- prendre en compte le principe de l'intégration des différents PAG dans le cadre du schéma directeur régional d'aménagement du complexe WAPO, adopté en par le Conseil des Ministres en 2014;
- prendre en compte les différentes stratégies régionales élaborées par le PAPE (pêche, tourisme, conservation des grands carnivores, PAULAB) ;
- clarifier le dispositif de suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAG et la question des indicateurs de suivi ;
- etc.

Plusieurs recommandations ont été formulées par les participants :

- mettre en place un comité de suivi de la finalisation du PAG ;
- finaliser le document en intégrant les observations de tous les groupes de travail
- prendre en compte le processus de l'intégration du PAG de la Pendjari à celui de Arly dans le cadre de l'intégration des AP du complexe WAP ;
- prendre plus en compte les stratégies et plans d'actions élaborés par le CENAGREF et autres structures/institutions (UEMOA, CEDEAO) en matière de tourisme, de communication, de la LAB, de la pêche au niveau national et régional
- rechercher une cohérence d'ensemble dans les chapitres de l'élaboration du PAG en recherchant davantage de données techniques sur les thématiques (transhumance, braconnage, cogestion, gouvernance partagée, pêche, etc.) ;

- développer la partie relative aux ressources financières en élaborant un budget estimatif sur la base des données financières disponibles et en indiquant la stratégie de mobilisation des fonds pour la réalisation des programmes de mise en œuvre du PAG en lien avec le plan d'affaires ;
- améliorer et annexer le cadre de résultats et le dispositif de suivi-évaluation ;
- prendre en compte dans l'élaboration du PAG les concepts liés aux changements climatiques ;
- concevoir et mettre en place un système efficace de gestion des informations.

A l'issue des travaux, le **Plan d'Aménagement et de Gestion** de la Réserve de Biosphère de la Pendjari, a été validé par les participants sous réserve de la prise en compte des amendements formulés.